

# **UNDT/2009/021, Campos**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

UND a rejeté préliminairement les demandes de récusation du requérant, estimant qu'il n'y avait plus de motifs de décision sur ces demandes, car le président de l'UNT avait précédemment rejeté ces demandes. En ce qui concerne la première demande, UNDT a jugé que le demandeur n'avait pas établi l'illégalité de l'élection de JC et que sa demande pour l'élection soit déclarée nul et non avenue doit être rejetée. En ce qui concerne la demande du requérant que toutes les décisions prises par le Conseil de justice interne soient annulées, undt a jugé qu'il ressort clairement de la résolution générale de l'Assemblée 62/228 du 22 décembre 2008 que l'Assemblée générale a créé un organisme purement consultatif et ne prend pas toutes les décisions administratives qui pourraient être renvoyées à UNT. Ainsi, UND a également rejeté la demande du demandeur à cet égard. En ce qui concerne la deuxième application, UNT a jugé préliminairement que la demande n'était pas barrée dans le temps. UNDT a noté que depuis que JC a été élu sous forme d'échéance et que le requérant n'était pas à juste titre déclaré élu, il était inutile que le demandeur soit vaincu, demandant l'annulation de la décision limitant la nomination des membres du Internal Justice Council à une période de quatre ans; Seuls les membres eux-mêmes pourraient avoir des raisons de contester une telle décision. Undt a rejeté la deuxième application.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

Le demandeur a soumis deux demandes. Dans la première demande, le demandeur a contesté la décision de publier la nomination de JC en tant que membre du Internal Justice Council et a demandé que toutes les décisions prises par ce conseil soient annulées. Dans la deuxième demande, le demandeur a demandé la récidive de la décision de nommer les cinq membres du Internal Justice Council pendant une période de quatre ans.

## Principe(s) Juridique(s)

Tout membre du personnel de l'ONU a le droit d'être candidat pour représenter le personnel.

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Campos

## Entité

ONUG

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2009/006

UNDT/GVA/2009/013

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

16 Sep 2009

## Duty Judge

Juge Cousin

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Définition

Juges

Récusation

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporel (ratione temporis)

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Décision de sélection

## Droit Applicable

Ancien Statut du personnel

- Article 11.1

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 108.1
- Disposition 108.2

Résolutions de l'Assemblée générale

Chartre des Nations Unies

- Article 97

TCNU Statut

- Article 2

## Jugements Connexes

2010-UNAT-001